



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

**PARIS, LE 18 MAI 2021**

### **Jean-Baptiste ELISSALDE (MONTPELLIER HERAULT RUGBY)**

*Stade Français Paris / Montpellier Hérault Rugby du 15 mai 2021 (J24 TOP 14)*

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre Stade Français Paris / Montpellier Hérault Rugby, les arbitres n°4 et n°5 désignés lors de cette rencontre ont signalé le comportement de M. Jean-Baptiste ELISSALDE, Entraîneur du Montpellier Hérault Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jean-Baptiste ELISSALDE et le club du Montpellier Hérault Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 26 mai 2021.

M. Jean-Baptiste ELISSALDE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Olivier AZAM (MONTPELLIER HERAULT RUGBY)**

*Stade Français Paris / Montpellier Hérault Rugby du 15 mai 2021 (J24 TOP 14)*

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre Stade Français Paris / Montpellier Hérault Rugby, le représentant fédéral et l'arbitre n°4 désignés lors de cette rencontre ont signalé le comportement de M. Olivier AZAM, Entraîneur du Montpellier Hérault Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Olivier AZAM et le club du Montpellier Hérault Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 26 mai 2021.

M. Olivier AZAM n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

## **Philippe SAINT-ANDRE (MONTPELLIER HERAULT RUGBY)**

*Stade Français Paris / Montpellier Hérault Rugby du 15 mai 2021 (J24 TOP 14)*

**Rapport des officiels de match**

A l'issue de la rencontre Stade Français Paris / Montpellier Hérault Rugby, le représentant fédéral et l'arbitre n°4 désignés lors de cette rencontre ont signalé le comportement de M. Philippe SAINT-ANDRE, Entraîneur du Montpellier Hérault Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Philippe SAINT-ANDRE et le club du Montpellier Hérault Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 26 mai 2021.

M. Philippe SAINT-ANDRE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

## **Karl WILKINS (AS BEZIERS HERAULT)**

*USON Nevers Rugby / AS Béziers Hérault 14 mai 2021 (J30 PRO D2)*

**Carton rouge**

A l'occasion de la rencontre USON Nevers Rugby / AS Béziers Hérault, M. Karl WILKINS a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Karl WILKINS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 26 mai 2021.

M. Karl WILKINS est suspendu dans l'attente de cette audience.

## **Maxime DELONCA (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO)**

*Stade Toulousain / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 15 mai 2021 (J24 TOP 14)*

**Citation**

A la suite de la rencontre Stade Toulousain / Aviron Bayonnais Rugby Pro, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Maxime DELONCA pour une action ayant eu lieu à la 36e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.



M. Maxime DELONCA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 26 mai 2021.

M. Maxime DELONCA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Grégory FICHTEN (MONTPELLIER HERAULT RUGBY)**

*Stade Français Paris / Montpellier Hérault Rugby du 15 mai 2021 (J24 TOP 14)*

**Carton rouge**

A l'occasion de la rencontre Stade Français Paris / Montpellier Hérault Rugby, M. Grégory FICHTEN a été définitivement exclu par l'arbitre.

A la suite de sa demande d'avancer son audience en raison de la participation du Montpellier Hérault Rugby à la finale de Challenge Cup et considérant que cette situation constitue une circonstance exceptionnelle au sens de l'article 720-2.2 du Règlement disciplinaire de la LNR, M. Grégory FICHTEN est convoqué, en urgence, devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 19 mai 2021.

---

## **CONTACT PRESSE**

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

